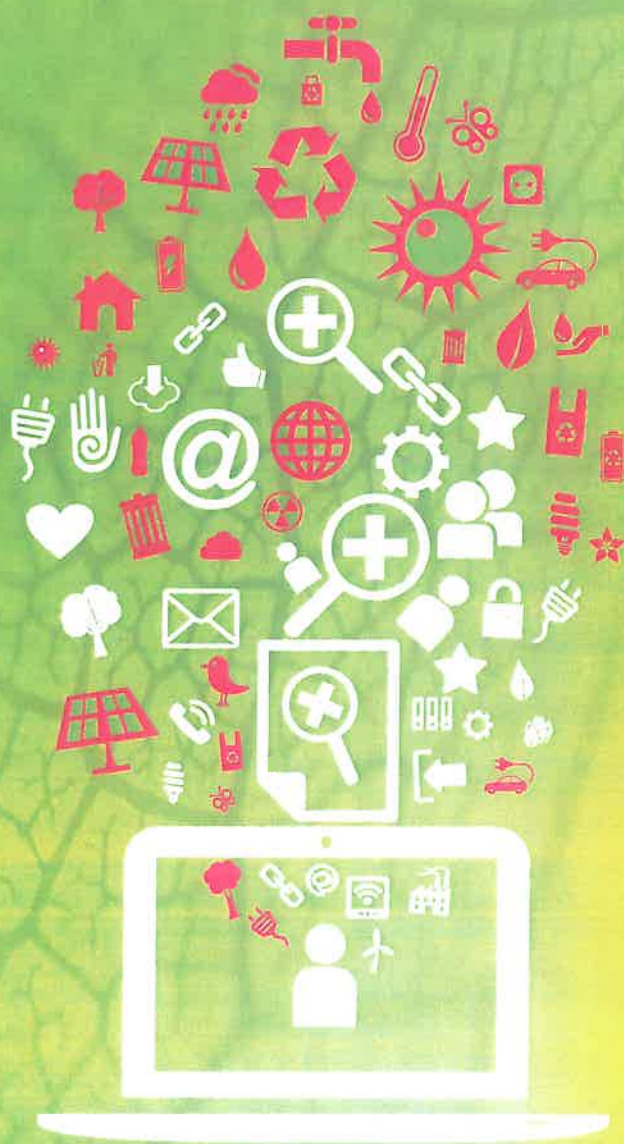


CarbonArtik

La première plateforme de gestion des émissions
carbone dédiée aux entreprises de propreté

Un dispositif du Programme développement durable de la branche Propreté



Engagée depuis 2008 dans un Programme ambitieux en faveur du développement durable, la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) propose aux entreprises de son secteur, un outil spécifique de gestion des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon la méthode de référence développée par l'ADEME.

Mieux gérer vos émissions de gaz à effet de serre, POURQUOI ?

→ Vous **conformer** à la réglementation et anticiper son évolution

→ **Mesurer et réduire** vos émissions de gaz à effet de serre

→ **Diminuer** vos coûts et améliorer votre rentabilité

→ **Répondre** aux demandes de vos clients et renforcer votre avantage concurrentiel

→ **Entrer** dans une logique d'innovation

→ **Assurer** une visibilité à votre engagement développement durable

→ Vous **engager** en faveur de la planète



“

L'article 75 de la loi Grenelle II instaure l'obligation pour toutes les entreprises de plus de 500 salariés, pour tous les établissements publics de plus de 250 salariés et toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre depuis 2012.

Comment mesurer et réduire votre empreinte carbone ?



→ Saisissez vos données



→ CarbonArtik calcule et évalue vos impacts sur les principaux postes (énergie, transports, matériaux, déchets, immobilisations,...)



→ Définissez vos objectifs de réduction



→ CarbonArtik vous propose des actions de réduction et leurs impacts (environnementaux et économiques)



→ Téléchargez et imprimez votre plan d'actions et les rapports réglementaires



Pour vous aider, une assistance téléphonique dédiée

CarbonArtik

La première plateforme de gestion des émissions carbone dédiée aux entreprises de propreté

Un levier d'innovation et de valorisation pour votre entreprise

La FEP a confié à son centre technique, le CTIP Conseil, la gestion de la plateforme CarbonArtik.

→ Profitez d'une tarification attractive et modulée selon la taille de votre entreprise

→ Bénéficiez d'une assistance téléphonique dédiée

→ Contactez dès à présent votre expert carbone du CTIP Conseil :

CTIP Conseil - 1 rue Jean Jaurès - 94800 Villejuif - Tél. 03 20 21 96 61

carbonartik@ctip.fr - www.ctip.fr

